

Objet : Location de bureaux au sein du pôle CA2C au profit de l'association AIDEQ

Personne responsable :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis

Monsieur le Président expose :

AIDEQ (Association d'Insertion pour le Développement de l'Emploi et la Qualification) est un organisme de formation créé en 2014, à l'initiative de Monsieur Philippe CRINON, afin de se spécialiser exclusivement dans la formation des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, sans qualification.

Le contenu des formations dispensées s'articule principalement autour de :

- Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel
- Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- Utiliser les bases de calculs et du raisonnement mathématiques
- Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Apprendre à apprendre tout au long de sa vie
- Maîtriser les gestes et postures et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

L'association propose également un accompagnement dans la préparation aux validations des acquis de l'expérience (VAE). Afin d'assurer ses missions, AIDEQ est donc constituée d'une équipe de formateurs possédant plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'insertion. Depuis, l'association compte 18 salariés répartis sur 8 sites (Douai, Amiens, Soissons, ...) dont Beauvois-en-Cambrésis où elle est hébergée au sein du site du centre de formation HORTIBAT.

Monsieur le Président précise :

Lié au contrat cadre existant avec la Région Hauts-de-France, sa volumétrie augmente et le site actuellement occupé s'avère ne plus correspondre aux besoins d'accueil de l'association.

Monsieur CRINON a donc sollicité la CA2C pour l'aider à trouver un site pouvant offrir trois salles de classes ainsi qu'un bureau de direction, sur la commune de Beauvois-en-Cambrésis.

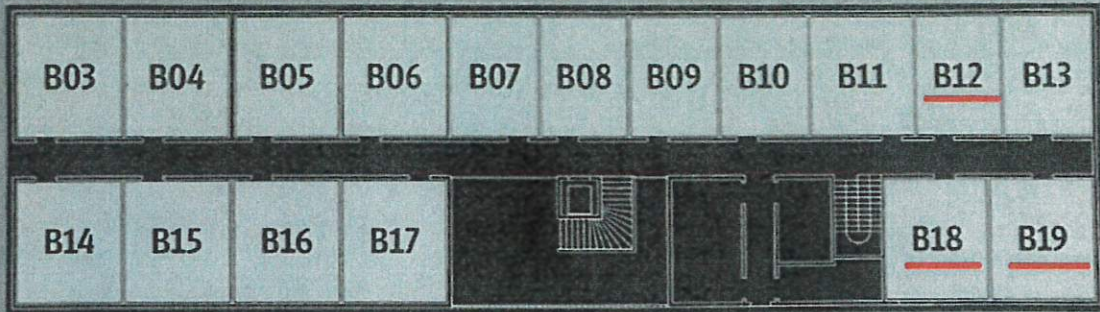
Au 1^{er} octobre 2019, le pôle d'entreprise CA2C de Beauvois-en-Cambrésis compte 5 bureaux vacants, qui après visite par l'association s'avèrent correspondre à leurs besoins.

Le Président de la CA2C

DECIDE

De consentir, à l'organisme de formation AIDEQ, une convention d'occupation de quatre bureaux au sein du pôle d'entreprises CA2C de Beauvois-en-Cambrésis comme identifiés sur le plan joint, pour une durée indéterminée, aux montants délibérés de 802,08 €/mois.

Etage



Rez-de-chaussée

